



ASSOCIATION MASNAT 114 Impasse Guilletière 38134 SAINT JOSEPH DE RIVIERE

ISALAN N'MASNAT

LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION MASNAT AU NIGER ET EN FRANCE

N° 57 -avril 2022

EDITORIAL

LA FERME DE TAHOUA (TILAT) C'EST PARTI !

Il y a seize ans, vous nous avez aidés à créer « la Ferme de l'Espoir », coopérative d'élevage basée sur la mise en commun de vaches et de chèvres par des éleveurs et sur la sédentarisation des animaux. Vous savez tous que cette opération a été un succès économique et social. La ferme est devenue autonome dans les délais prévus et a attiré l'attention d'investisseurs ce qui a permis sa modernisation et son développement dans des domaines autres que l'élevage (par ex : reboisement, potager, moringa, culture fourragère...)

Mais le succès dont je suis le plus fier est celui d'avoir contribué au changement de mentalités des éleveurs.

Car c'est bien cette expérience de la Ferme de l'Espoir qui a donné l'idée à Ismail, un des premiers ouvriers de la ferme, de me solliciter pour que je l'aide à créer une ferme avec dix membres de sa famille : Assaid Almahjoub, Mahmoud Alhaji, Yacine Manou, Tahy Mouhamadoune, Saghedou Akli, Ismail Mohamed, Mohamedoune Hd Ahmed, Hindoune Mohamed, Ghaichatou Islam, Malam Ibrahim

Le projet vous a été présenté lors de l'AG du 25 septembre 2021. Vous avez de nouveau accepté de nous accompagner pour la création de cette ferme située à TAHOUA.

De mon côté, fort de l'expérience acquise dans la mise en place et le développement de la Ferme de l'Espoir, je m'investis pleinement dans ce nouveau projet. Je reste convaincu que c'est en valorisant et en investissant dans l'élevage sédentarisé que des emplois peuvent être créés, des familles peuvent vivre décemment grâce aux salaires versés, des jeunes peuvent se détourner du mirage d'aventures incertaines.

Je vous invite à venir nombreux à l'AG du 11 juin 2022 au cours de laquelle nous pourrons vous exposer plus longuement l'évolution du projet de ferme Tilat.

Nous aurons aussi l'occasion de vous parler d'un nouveau projet de grande ampleur susceptible de mobiliser Masnat Niger dans les années qui viennent.

Cette AG sera d'autant plus importante qu'elle sera aussi l'occasion de renouveler les membres du bureau.

VENEZ NOMBREUX !

Ibrahim Mohamed

LA FERME TILAT : CE QUI A ETE FAIT DEPUIS SEPTEMBRE 2021

- **la coopérative TILAT** a été autorisée à exercer localement et sur le plan national.
- **l'accès à l'eau.** Nous avons fait appel à une entreprise de forage. Il lui aura fallu 6 jours pour atteindre l'eau située à 50 mètres. Tout s'est déroulé sans difficultés. Nous avons acheté à Tahoua et installé sur site une pompe solaire d'un débit de 7m³/heure et 10 panneaux solaires .Nous avons eu recours à une entreprise pour monter un château d'eau de 10m³.
- **le recrutement de personnel.** Nous avons recruté un chef de production pour la coordination et la promotion du projet, un gardien et deux bergers trayeurs.
- **les bâtiments.** Nous avons construit un premier magasin pour le stockage des aliments pour bétails et un logement pour deux ouvriers.
- **les animaux** Les coopérateurs ont mis à disposition 30 chamelles dont 10 produisent du lait à hauteur de 20 à 25 l par jour.

LA FERME TILAT : CE QUI RESTE A FAIRE

- une clôture de 4000 mètres
- un deuxième magasin de stockage d'aliment bétail
- un parc de soin pour les animaux
- la construction d'une étable
- la mise en place des vaches
- l'achat de divers équipements : touques, pelles, râteliers, brouettes...

QUELQUES IMAGES



Au 1^{er} plan tête de forage, 2eme plan panneaux Solaires et 3eme plan les cha



Château d'eau

CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 DE MASNAT

*Association Loi 1901 Préfecture de l'Isère n°0381024318
Adresse : 114 impasse Guilletière 38 134 St Joseph de Rivière -France.
Mail : assomasnat@gmail.com*

En qualité de membre de l'Association MASNAT, vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle 2022 qui se déroulera :

Le samedi 11 JUIN 2022 à partir de 11h.

A Saint-Laurent-du-Pont

Salle de la Cartusienne, 95 place de l'Eglise
face à l'Intermarché situé sur la Départementale 520

Repas tiré des sacs pour le midi

L'ordre du jour portera sur :

- Le rapport d'activités de l'année 2021
- Les comptes annuels au 31 décembre 2021
- L'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités
- Le renouvellement du bureau
- Les projets d'actions 2022
- Les questions diverses

Si pour une raison ou une autre, il ne vous est pas possible de venir à l'AG du 11 juin 2022, il est très important que vous nous fassiez parvenir votre procuration avant le 3 juin 2022, car les décisions de l'Assemblée Générale se prennent à la majorité de ses membres présents ou représentés



PROCURATION
à retourner avant le 3 juin 2022 à
Asso MASNAT 114 impasse Guilletière 38 134 St Joseph de Rivière -France-

Mr ou Mme :

Adresse :

Donne procuration à

Mr ou Mme :

Pour voter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de MASNAT du 11 JUIN 2022
Salle de la Cartusienne 95 place de l'Eglise 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Fait à le

Signature

Pour adhérer, renouveler votre adhésion en 2022, faire un don, Souscrire au projet de ferme

○ Par carte bancaire en vous connectant sur le site sécurisé Hello Asso MASNAT (Reçu fiscal disponible sur le site Hello Asso en janvier de l'année suivant votre don).

○ Par chèque établi à l'ordre de l'association MASNAT accompagné du bulletin d'adhésion ci-dessous et d'une enveloppe timbrée avec votre adresse. A envoyer à l'adresse suivante : MASNAT chez Geneviève Rendu, 1 rue de Fleurus Paris 75006. (Reçu fiscal établi et envoyé à votre adresse par nos soins).

En cas de difficulté, contacter : assomasnat@gmail.com

Pour toute information complémentaire concernant le projet de ferme appeler : Ibrahim 00227 96992509(WhatsApp)



Adhésion nouvelle : <input type="checkbox"/>		Renouvellement adhésion : <input type="checkbox"/>	
NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Tél. domicile		Tél. portable	
Courriel :			
Cotisation Adhérent	Adulte.....4	40 x=.....€	
	0 €		
Cotisation Adhérent	Junior (moins de 25 ans)20	20 x=.....€	
	€		
Don.....€			
Souscription au projet de ferme.....€			
MONTANT TOTAL DU CHEQUE =€ (à joindre au présent bulletin avec une enveloppe timbrée à votre adresse))			
DATE...../...../.....			